

# *Innov'up Leader PIA 4*

**WEBINAIRE  
DIRECTION AIDES AUX ENTREPRISES**



# Présentation d'Innov'up Leader PIA 4 2023

- **Hamid SELMANI** - Chargé de mission aides aux entreprises - Région Île-de-France
- **Julie MAYS** – Chargée de mission aides aux entreprises - Région Île-de-France
- **Alexandre DELVILLE** - Chargé de mission DeepTech - DRIEETS
- **Louis EMILIAN** - Délégué Innovation Réseau Île-De-France - Bpifrance

# Sommaire



**FONDAMENTAUX DU  
DISPOSITIF (PRINCIPE DE  
L'AIDE , OBJECTIFS)**



**DEPOT DU DOSSIER ET  
POINTS D'ATTENTION**



**QUESTIONS/REPONSES**

## **Contexte :**

L'Etat, à travers son **Programme d'investissements d'avenir (PIA) France 2030** et la Région Île-de-France, à travers sa gamme de financement dédiée à l'innovation : **Innov'up**, ont fait de l'innovation un levier prioritaire pour renforcer la compétitivité et la relance des entreprises.

Le PIA régionalisé vise à doter les régions d'une capacité d'investissement sur le long terme, tant pour la recherche que pour les entreprises et générer des emplois dans des secteurs stratégiques.

## **Objectifs :**

Accélérer l'émergence de futurs leaders sur leur marché, pouvant prétendre à une envergure nationale voire internationale et porteurs de projet d'innovation de rupture.

## **Succès d'Innov'up Leader PIA 3 – 2018/2020 :**

- Budget alloué de **54M€ (à parité Etat/Région)**
- 148 bénéficiaires sur 7 AAP
- Entre 75 et 150 dossiers déposés par AAP
- Entre 20 à 25 lauréats par AAP pour des enveloppes budgétaires entre **6.5 M€ et 8.5 M€**

## **PIA 4 - Renforcement du partenariat Etat/Région 2022-2023:**

- Augmentation significative du budget alloué au volet Innovation sur la période **2021-2025** = 82 M€ (**à parité Etat/Région**)
- Objectifs lauréats : 230/250 sur 2021-2025
- Opérateur Bpifrance
- Déjà 88 lauréats pour **34 M€** sur les AAP 1, AAP 2 et AAP 3

# FONDAMENTAUX DU DISPOSITIF (PRINCIPE DE L'AIDE , OBJECTIFS)



# Le traitement d'un dossier de candidature Innov'up Leader PIA 4



Dépôt de candidature sur  
[http://leaderpia.iledefrance.fr/  
Innov-up-LEADER-PIA](http://leaderpia.iledefrance.fr/Innov-up-LEADER-PIA)



Diagnostic approfondi par  
Bpifrance



Intégration de  
l'entreprise au Paris  
Région Business  
Club



Examen de  
l'éligibilité du dossier  
par Bpifrance



Comité Région/ Etat  
/Bpifrance



Signature de la convention

Le taux de sélection est de **33 %**

# Innov'up Leader PIA 4

- **Soutenir les entreprises qui portent un projet d'innovation**, tout au long de leurs parcours d'innovation : de l'idée jusqu'à la mise sur le marché : faisabilité, prototypage, développement
- **Pour les projets** caractérisés en termes de Recherche, Développement et Innovation (RDI), **relatifs à des produits, services, procédés, organisations ou à l'innovation sociale**
- **Une aide qui s'adapte au projet** : soutien sur une période allant jusqu'à 24 mois selon les spécificités du projet
- **Soutien financier** sous la forme d'une subvention et d'une avance récupérable (AR), dans la limite de **500.000 € de subvention et d'avance récupérable**
- Sur la période 2022 : **88 bénéficiaires**, avec une **aide moyenne de 386.000 €** permettant **l'accélération et la sécurisation financière** des projets



# Structures éligibles au regard du règlement d'intervention Innov'up :

- **Toutes les PME et ETI**, quelle que soit leur forme juridique, attention, les groupements d'entreprise ou projets collaboratifs ne sont pas éligibles
- **Entreprise basée en Île-de-France**, avec au moins un établissement sur le territoire francilien et des activités de R&D/innovation qui doivent être réalisées sur le territoire francilien
- **Être en situation financière saine et disposer de fonds propres et quasi fonds propres suffisants pour mener à bien le projet envisagé**
- Pas de durée d'existence minimale mais **l'entreprise doit être immatriculée au moment du dépôt.**
- **L'éligibilité est évaluée au niveau groupe**, les appartenances groupe doivent être clairement identifiées au moment du dépôt de candidature

# Stratégie **Impact 2028** pour la croissance, l'emploi et l'innovation de la Région Île-de-France et filières soutenues par l'Etat dans le cadre de **France 2030**

- Eco-construction, ville durable et intelligente, Energies vertes et décarbonées (*dont éco-activités, énergies, bio-matériaux, (re)construction durable, déchets, économie circulaire, smart cities, services*),
- Energie d'avenir (*dont hydrogène*),
- Mobilité durable et intelligente (*dont automobile*),
- Aéronautique, spatial et défense,
- Industrie du futur / Robotique d'avenir (*dont hydrogène*),
- Numérique, Industrie de la donnée et industrie créatives (*dont quantique, cybersécurité, big data, calcul haute performance, infrastructures numériques, intelligence artificielle, internet des objets, fintech, logiciels, réseaux, smart grid*),
- Santé et soins (*dont bioproduction, biotechnologies, les technologies pour la santé, silver économie*),
- Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture,
- Tourisme, sport et loisirs

# Innov'up leader PIA 4 et Focus ETI

Les projets déposés par les ETI devront impérativement s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Les technologies pour l'industrie du futur (robotique, fabrication additive, IOT, ...),
- Le quantique et l'intelligence artificielle,
- La cybersécurité,
- L'hydrogène et les projets liés à la décarbonation de l'industrie (automobile et aéronautique en particulier),
- La santé et en particulier les projets relevant de la bio production et biothérapies.

# DEPOT DU DOSSIER ET POINTS D'ATTENTION





## Important

- Les projets peuvent être soumis pendant la période d'ouverture de l'appel à projets mais ne sont toutefois relevés et instruits qu'à la date de clôture de cette période ;
- Les entreprises doivent être éligibles à des aides d'Etat et ne pas être en difficultés au sens de l'Union Européenne ;
- Les entreprises sous le coup d'une procédure de récupération d'aides illégales ainsi que celles non à jour de leurs obligations fiscales, sociales et environnementales ne sont pas éligibles.

**L'ensemble de ces éléments sont immédiatement identifié par notre partenaire Bpifrance.**

## Projet porté par une entreprise unique avec une assiette de dépense obligatoirement supérieur à **150.000 €**

Le montant du soutien public est compris entre **75 000 € et 500 000 €**

(Aides RDI ; SA 5995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation)

- 2/3 de l'aide attribuée sous la forme de subventions ;
- 1/3 de l'aide attribuée sous la forme d'avances récupérables.

Les dépenses éligibles seront constituées :

- Des dépenses internes ou externes liées à la réalisation du projet ;
- Des investissements non récupérables (affectés au programme) ;
- De l'amortissement sur la durée du programme des investissements récupérables ;

Les investissements de remplacement ne sont pas éligibles à l'aide.

**Le taux d'intervention est plafonné à 50% des dépenses jugées éligibles.**

# Focus dépenses :

Les dépenses liées au projet sont à présenter Hors Taxes

- Frais de personnel ;
- Frais généraux et achats (Frais généraux forfaitaires, achats consommés) ;
- Prestations externes et sous-traitance (propriété intellectuelle, études juridiques, étude de marché, étude de faisabilité, design, laboratoire, autres prestations ou sous-traitances) ;
- Investissements non récupérables pris en compte pour leur coût HT à l'achat ;
- Amortissement des investissements récupérables (au prorata de leur utilisation sur la durée du projet).

Tout les devis seront expertisés et retraités par Bpifrance

# Critère de sélection :

**Qualité de l'innovation** : Degré de rupture et caractère innovant du projet (qualité du projet présenté, valorisation des travaux, innovation et état de l'art) degré de maturité, de risque porté par l'entreprise ;

**Potentiel économique** : du projet de l'entreprise, marché, stratégie, positionnement (analyse du modèle économique et BP) ;

**Contribution au développement de l'Île-de-France** : **Ancrage territorial, externalités socio-économiques favorables du projet sur le territoire francilien, dont l'aspect environnemental** (en lien avec les priorités régionales de son schéma directeur Impact 2028 en terme d'emploi, d'innovation et de développement économique) ;

*Dans le cas général, la durée du projet se situera entre 12 et 24 mois*

Capacité du porteur à porter le projet, notamment opérationnelle et financière (haut de bilan et dettes)



# Modalités Administratives et contractualisation:

## Date de prise en compte des dépenses

- J+1 par rapport à la date de clôture de l'AAP

## Obligations stagiaires:

La Mesure « **100 000 stages pour les jeunes franciliens** » conditionne l'attribution définitive de l'aide Innov'up Leader PIA est subordonnée à l'accueil de stagiaires au sein de l'entreprise :

- Stages au sens du Code de l'Education.
- Stages d'application réalisés dans le cadre de la formation professionnelle continue pour des stagiaires âgé(e)s de moins de 26 ans, et sans limite d'âge si le (la) stagiaire est en situation de handicap.
- Périodes de formation en alternance qui donnent lieu à des contrats de travail de type : contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation.

# Modalités Administratives et contractualisation

## Versement :

- Le montant de l'aide attribuée ne pourra excéder les fonds propres de l'entreprise à la date de décision.
- L'aide est versée en deux fois : à la notification de l'aide (50%) et le solde à la clôture du projet (50%) nécessitant : Un **Rapport de fin de programme** précisant l'usage des crédits publics et l'avancement du projet.

## Notification et contractualisation :

- Signature des notifications par la Vice-Présidente et le Préfet
- Contractualisation par le Service Gestion Bpifrance

# Rétroplanning

Relèves 2023	<u>Ouverture</u>	4 janvier 2023	10 avril 2023	11 septembre 2023
	<u>Clôture</u>	7 avril 2023 à 17 h	8 septembre 2023 à 17 h	1 <sup>er</sup> décembre 2023 à 17h

## Les démarches

La demande d'aide doit être déposée avant le démarrage du projet, toute dépense réalisée avant rend le projet inéligible.

Le dossier de candidature est à déposer sur la plateforme de collecte à l'adresse suivante : <http://leaderpia.iledefrance.fr/Innov-up-LEADER-PIA>

# Points d'attention et bonnes pratiques

- **Innov'up Leader PIA 4** s'adresse à des entreprises constituées juridiquement
- Des Fonds propres > 75 k€
- Un projet de R&D localisé en IDF
- Il est nécessaire de présenter le projet d'entreprise dans sa globalité (R&D / Sales / Marketing / etc.) – **ceci même si Innov'up n'en finance qu'une partie**
- La prise en compte des dépenses se fait à partir de : J+1 par rapport à la date de clôture de l'AAP
- Pour permettre un financement, le plan de financement de l'entreprise doit être équilibré

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter !

## **SYNERGIE gamme UP :** <https://www.iledefrance.fr/aides-services> :

Prochaines sessions webinaire TP'up, Pm'up, Innov'up

Vendredi 21 avril 2023 à 9h30

Vendredi 26 mai 2023 à 9h30

Vendredi 16 juin 2023 à 9h30

Pour s'inscrire

<https://www.iledefrance.fr/pmup-relance>

<https://www.iledefrance.fr/tpup-relance>

<https://www.iledefrance.fr/innovup>

+

AAP Innov'up Expérimentation Transition Ecologique des Territoires (ouvert)

<https://scale.capdigital.com/transition-ecologique>

## QUESTIONS/REPNSES



# Questions

Région : [aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)

Bpifrance : <http://leaderpia.iledefrance.fr/>

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen

 Région  
**Île-de-France**

 Région  
**Île-de-France**



  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

Île-de-France  
**bpifrance**